

La prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

En novembre 2010, la Ville de Lunéville s'est engagée dans une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) financée par le Fonds National de Prévention de la Caisse des Dépôts et Consignations, et mise en place et animée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Que sont les TMS ?

Ce sont des pathologies qui affectent les muscles, les nerfs et les tendons comme par exemple la tendinite ou le syndrome du canal carpien.

Pourquoi s'en soucier ?

Parce qu'ils sont particulièrement pénibles à vivre au quotidien et potentiellement invalidants sans mesure corrective, il importe à chacun de veiller à ses pratiques professionnelles.

C'est aussi du ressort de l'employeur d'améliorer vos conditions de travail. C'est pourquoi, il nous a semblé pertinent de nous associer au réseau mis en place par le CDG 54. Le but est d'initier avec les 7 autres collectivités du réseau une démarche de prévention pérenne, en bénéficiant de l'aide d'un professionnel, l'ergonome du CDG 54.

Avec quelles conséquences pour le personnel municipal ?

Concrètement, trois postes de travail ont été audités par l'ergonome, qui a suivi l'agent dans son travail quotidien. Puis un débriefing a eu lieu afin de recenser les facteurs de risque. Ce débriefing réalisé en présence de l'agent concerné, a été l'occasion d'échanger sur les pratiques professionnelles et de définir les ébauches d'un plan de prévention permettant de prévenir l'apparition de TMS chez l'agent audité et par extension, à l'ensemble de ses collègues exerçant les mêmes fonctions.

A cet effet, nous remercions **Madame Nadia DOUCET**, du service ASPE, **Monsieur Pascal ANDRE**, du service des espaces verts et **Monsieur Didier KAUFFMANN**, du service voirie, qui ont accepté de participer à l'audit.

Parfois, ce ne sont pas les grands changements qui révolutionnent le quotidien au travail, mais plutôt le bon sens !

A titre d'exemple, **Anne-Sophie STANDO**, l'ergonome du CDG 54, nous a rappelé l'importance d'adapter les points d'eau pour le remplissage des seaux afin de limiter les efforts sollicitant les articulations des épaules. Elle nous a proposé soit de créer des points d'eaux à la hauteur adaptée, soit solution simplissime (encore fallait-il y penser...), d'équiper les points d'eau de flexibles permettant de remplir le seau depuis le sol ou même depuis le chariot de ménage.

L'ergonome a remis officiellement son rapport d'intervention début juin. Fin juin, nous avons assisté à la réunion de clôture du projet au CDG 54 avec les collectivités adhérentes au réseau.



Au centre, M^{me} Stando, ergonome du CDG 54.

Il convient à présent d'établir un plan d'actions qui se basera sur les préconisations de l'ergonome du CDG 54.

Pour mémoire, nous disposons de 2 ACMO pour la Ville et le CCAS, **Jean-Pierre ADMANT** et **Patrick MARTIN**. Ce dernier est par ailleurs affecté à mi-temps au service hygiène et sécurité. A partir de vos remarques dans le registre Hygiène et Sécurité, il est chargé avec l'appui de la Direction, de trouver les solutions les plus appropriées (équipements de protection individuelle adaptés aux postes de travail et aux morphologies, conformité des matériels...).

Après la création d'un COPIL dédié à l'amélioration des conditions de travail et à la gestion de l'absentéisme, la mise en place de formations spécifiques tout au long de l'année, la création du service hygiène et sécurité, la participation au réseau TMS est un nouvel axe dans notre politique hygiène et sécurité.

Mais parce que la sécurité au travail est l'affaire de chacun, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Delphine CALVACHE